



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RER

Question écrite n° 46869

Texte de la question

M. Georges Tron attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur le fonctionnement de la ligne D du RER. En effet, plusieurs échos dans la presse font état du remplacement de certains tronçons de cette ligne ferroviaire par des autobus. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Lors de son conseil d'administration du 12 juillet 2004, le syndicat des transports d'Ile-de-France a décidé la mise en oeuvre d'un certain nombre de modifications du service sur le réseau Transilien, applicables le 12 décembre 2004, dont la réorganisation de l'offre de nuit sur la ligne D du RER. Cette nouvelle offre comporte la mise en place d'une ligne de bus de nuit entre Paris et Melun par Combs-la-Ville, qui correspond au développement des « bus de nuit » mis en service en décembre 2000 sur deux lignes expérimentales entre l'aéroport Charles-de-Gaulle, La Verrière-Maurepas et Corbeil-Essonnes. En continuité avec l'offre ferroviaire, l'offre « bus de nuit » permet de proposer aux Franciliens un service de transport continu 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Les bus de nuit circulent en effet entre 0 heure et 4 heures, à une période où la circulation des trains Ile-de-France est en règle générale arrêtée. Concrètement, la nouvelle offre se traduira de la façon suivante sur Paris - Combs-la-Ville - Melun : les trains partant de Paris - Gare-de-Lyon à 3 h 40 et 4 h 29 et partant de Melun à 3 h 21 seront transférés sur route ; neuf bus, au lieu de deux actuellement, seront mis en route entre Paris et Melun entre 1 h 5 et 4 h 30 et quatre entre Melun et Paris entre 1 h 50 et 2 h 40. La desserte sera cadencée à l'heure. Elle sera dégroupée en deux relations : la première reliera Paris - Gare-de-Lyon à Combs-la-Ville, sans arrêt entre Paris et Villeneuve-Saint-Georges ; la seconde reliera Paris - Gare-de-Lyon à Melun, sans arrêt de Villeneuve-Saint-Georges à Lieusaint-Moissy. La première relation citée permettra la desserte d'Épinay-sous-Sénart, ville de l'Essonne qui ne possède pas de gare RER. Sur la branche de Corbeil où l'offre « bus de nuit » existe depuis décembre 2000 avec neuf bus et donne satisfaction, la SNCF poursuivra le transfert sur route des trains qui circulent dans des horaires de bus existants. Cela concernera les trains partant de 4 h 49 et 4 h 57 de Villeneuve-Saint-Georges et partant à 3 h 22 et 4 h 5 de Corbeil-Essonnes (le premier en direction de Paris, le second limité à Villeneuve-Saint-Georges). Par ailleurs, des substitutions routières seront opérées entre Corbeil-Essonnes et Melun en heures creuses de soirée, à partir de 21 heures : quatre trains sont concernés dans le sens Corbeil vers Melun et trois dans l'autre sens. Les trains limités à Corbeil (de et vers Paris) seront ainsi en correspondance avec plusieurs bus desservant chacun une partie du parcours Corbeil-Melun. L'occupation moyenne actuelle des trains de la ligne D ainsi transférés, dont la capacité est de plusieurs centaines de places, est comprise entre 17 et 18 voyageurs par circulation, avec un maximum de 37 en semaine au départ de Corbeil vers Melun à 23 heures. Chaque bus offre plus de 50 places. Bien entendu, les titres de transport utilisés sur le réseau Transilien sont valables dans les bus de nuit.

Données clés

Auteur : [M. Georges Tron](#)

Circonscription : Essonne (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46869

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 septembre 2004, page 7238

Réponse publiée le : 21 décembre 2004, page 10254